



APPEL A PROJETS

« DE L'EXPOSITION À LA RECONNAISSANCE DES CANCERS PROFESSIONNELS »

SOMMAIRE

1. Contexte et objectifs de l'Appel à projets	p. 3
1.1 Contexte	
1.2 Objectifs	
2. Champs de l'Appel à projets	p.4
3. Critères d'éligibilité et d'évaluation des projets	p. 7
3.1 Critères d'éligibilité	
3.2 Critères d'évaluation	
3.3 Procédures d'évaluation	
4. Dispositions générales de financement	p. 9
5. Calendrier de l'appel à projets et de la sélection	p. 9
6. Modalités de soumission	p. 10
7. Notification des résultats	p. 10
8. Contacts	p. 11

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets

1.1. Contexte

Institution publique autonome créée par la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, l'Institut National du Cancer a une vocation d'Agence nationale sanitaire et scientifique en cancérologie. Il est chargé d'impulser et de coordonner la lutte contre le cancer en France, de mettre en œuvre une politique de recherche sur le cancer et de garantir aux malades l'égalité d'accès aux soins.

L'Institut National du Cancer intervient notamment pour :

- Coordonner la prévention, le diagnostic précoce et impulser une dynamique sur le dépistage ;
- Accompagner l'évolution du système de soins pour permettre à chaque patient un accès égal, sur tout le territoire, à des soins de qualité ;
- Stimuler une recherche en cancérologie innovante et compétitive et accélérer le transfert entre la connaissance et la pratique de soins.

Le Plan Cancer, à travers sa mesure n°13, appelle au renforcement de la lutte contre les cancers d'origine professionnelle et à la mise en place d'actions spécifiques. Des acteurs très divers : Ministère du Travail (Direction Générale du travail), de la Santé (Direction Générale de la Santé, Direction de la Sécurité Sociale), organismes de sécurité sociale, INRS¹, AFSSET², InVS³, syndicats et associations, INSERM) sont déjà investis sur des projets axés sur les cancers d'origine professionnelle et nous souhaiterions appuyer la production de connaissances sur ce thème.

L'Association pour la Recherche sur le Cancer (ARC) a pour but de favoriser la lutte contre le cancer sous tous ses aspects, notamment la recherche et la prévention, en apportant un soutien financier aux recherches scientifiques biomédicales.

L'ARC, membre du Conseil d'Administration de l'INCa, est associée aux travaux et réflexions concernant la politique publique de recherche sur le cancer. L'ARC et l'INCa ont le souhait d'associer leurs capacités et compétences respectives afin de permettre l'émergence de projets de recherche novateurs et ambitieux.

Le présent appel à projets entre dans le champ d'application de l'accord cadre signé entre l'INCa et l'ARC le 15 décembre 2005.

Il s'inscrit dans la dynamique de travail lancée par le pôle ARECA "Épidémiologie des cancers professionnels" de l'ARC et en concertation avec la FNATH Association des accidentés de la vie. Il a été décidé de prolonger la dynamique ainsi créée et de l'élargir à d'autres disciplines.

¹ Institut National de Recherche et de Sécurité

² Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail

³ Institut de Veille Sanitaire

1.2. Objectifs

Le présent appel à projets vise à soutenir des travaux de recherche portés notamment par les disciplines suivantes : épidémiologie, médecine du travail, santé publique, histoire, sociologie, économie, sciences politiques, droit, anthropologie, psychologie, géographie. Cet appel à projets vise à promouvoir des approches pluridisciplinaires, répondant à la complexité du problème, à ses nombreux déterminants et à la variété des acteurs qu'il met en jeu. Il vise à engager une première série de travaux selon un large spectre thématique.

2. Champ de l'appel à projets

La part attribuable aux facteurs professionnels, c'est-à-dire aux agents cancérigènes présents sur le lieu de travail, dans l'étiologie des cancers est importante dans les pays industrialisés : selon les estimations les plus récentes, elle serait de l'ordre de 5% de tous les décès par cancer. Mais aucun calcul réalisé pour la France portant sur l'ensemble des cancers n'est actuellement disponible : la proportion globale attribuable aux cancers professionnels reste donc à préciser. Ces estimations sont établies sur la base des connaissances concernant les facteurs cancérigènes aujourd'hui avérés, alors qu'il est évident que des facteurs cancérigènes de l'environnement n'ont pas encore été identifiés et encore moins évalués.

De nombreux facteurs de l'environnement professionnel sont des cancérigènes pour l'homme. C'est en milieu de travail qu'a été identifié le plus grand nombre de ces cancérigènes. À côté des cancers touchant les travailleurs directement exposés, les rejets des installations industrielles peuvent également concerner la population générale. Beaucoup d'agents chimiques, physiques ou biologiques rencontrés en milieu de travail sont soupçonnés de pouvoir induire des cancers de différentes localisations, mais leur mise en évidence est difficile, car les niveaux d'exposition peuvent être plus faibles que dans le passé alors que les possibilités d'exposition ont tendance à se multiplier.

Ces connaissances générales laissent cependant inexploree la réalité des conditions et formes d'organisations du travail comportant une exposition aux cancérigènes. Il en est de même pour l'inscription de cette exposition dans les parcours professionnels. L'exposition professionnelle à des cancérigènes s'inscrit dans les transformations du travail et de la production industrielle marquée à la fois par une utilisation généralisée de produits potentiellement toxiques, le développement de systèmes de gestion des risques pour l'environnement au sein des entreprises et par une précarisation des parcours professionnels.

Le problème des cancers d'origine professionnelle, dont sont atteints majoritairement les travailleurs manuels agit comme un révélateur des conditions de travail qui se répercutent dans des inégalités face aux expositions pathogènes.

Des questions de recherche concernant les cancers d'origine professionnelle se posent dans de nombreux domaines, depuis la connaissance de l'exposition à des cancérigènes professionnels jusqu'à la reconnaissance sociale de ces maladies : identification des nouveaux cancérigènes et caractérisation de leurs effets, des interactions avec d'autres facteurs, connaissance des expositions, des obstacles à la prévention, compréhension des mécanismes individuels et sociaux expliquant la sous-reconnaissance, perception sociale et analyse des politiques publiques. Par ailleurs, la reconnaissance sociale et médico-légale des cancers professionnels est un processus complexe, à l'articulation de logiques scientifiques, juridiques, sociales, politiques, et économiques. La crise de l'amiante témoigne du nécessaire développement des connaissances concernant la genèse et l'évolution des règles et pratiques de la reconnaissance médico-légale.

2.1 Connaissances des risques attachés à des expositions

Il s'agit d'améliorer la connaissance des risques de cancer attachés à des expositions à des facteurs cancérigènes de l'environnement professionnel et de leur impact quantitatif sur la santé de la population. Les aspects qui pourront faire l'objet de propositions de recherche sont essentiellement :

- L'identification des nouveaux facteurs cancérigènes de l'environnement professionnel ou général (dans le cas des populations situées à proximité de sites industriels ou agricoles polluants).
- La caractérisation des effets cancérigènes en termes de durée, d'intensité et de temporalité de l'exposition et de la latence.
- L'étude des interactions avec d'autres facteurs endogènes (dont la susceptibilité génétique) ou environnementaux.
- L'analyse des polyexpositions et de leurs effets.
- Le développement de méthodes et d'outils d'hygiène industrielle et ergonomiques d'évaluation des expositions professionnelles, à l'échelle individuelle et populationnelle, l'analyse de leurs limites, et leur adéquation à la réalité des formes actuelles du travail et de l'emploi, et de l'évolution de celles-ci au cours du temps.
- Le développement de méthodes de surveillance et d'estimation de l'impact sanitaire des expositions à l'échelle de la population.
- Les modes d'établissement et de classement des diverses substances cancérigènes et leurs usages (CIRC⁴, Commission Européenne, législation française), le choix des critères scientifiques et de santé publique qui sont pris en compte.

2.2 Dans quelle mesure le travail exposé aux cancérigènes contribue-t-il aux inégalités sociales face au cancer dans la population ?

Cet axe vise :

- L'exploration du rôle du travail et de ses transformations dans la construction des inégalités sociales face au cancer. Il s'agit de comprendre comment s'inscrit l'exposition aux cancérigènes professionnels dans la réalité de l'organisation du travail et de ses transformations (flexibilité, externalisation, sous-traitance et toutes autres formes précaires de travail), en tenant compte de l'histoire du travail et de l'exposition selon la branche industrielle, selon la région, selon le site, le cas échéant dans une perspective comparative européenne ou internationale.
- L'impact socio-économique des cancers professionnels pour les victimes, leur famille et pour la collectivité : incidence, prévalence, coût des cancers, coût de la sous-reconnaissance des cancers professionnels pour l'assurance maladie, coût et conséquences de la substitution.

⁴ Centre International de Recherche sur le Cancer

2.3 Prévention et prise en charge des cancers professionnels : obstacles et leviers

- Des investigations et problématiques sont attendues sur l'information relative aux cancers professionnels, sur la perception du risque et sur le rôle des médias dans la construction sociale du risque.
- Concernant le dépistage des cancers potentiellement induits par des expositions professionnelles, des recherches sur l'intérêt individuel et collectif du suivi post-exposition et post-professionnel, sur les problèmes liés à leur mise en œuvre sont souhaitées.
- Il paraît important notamment de mieux comprendre pourquoi certains cancers pour lesquels une étiologie professionnelle est établie ne sont pas indemnisables au titre des maladies professionnelles, ou d'expliquer les variabilités régionales de reconnaissance des cancers professionnels. Les études des configurations locales devraient non seulement tenir compte des acteurs institutionnels, mais également du rôle des associations des victimes.
- Au niveau de l'entreprise, on s'interrogera sur l'existence et la qualité de processus de gestion internes aux entreprises, par exemple des systèmes de gestion de l'environnement, pouvant identifier et gérer les risques d'exposition des employés à des facteurs cancérigènes au sein de l'entreprise.
- Il serait utile d'envisager un travail d'enquête se penchant sur les dimensions internes à l'entreprise. Comment les entreprises perçoivent-elles ce phénomène et l'outil juridique proposé ? Quelle participation des CHSCT, des instances représentatives du personnel et des syndicats à une telle problématique ? Comment les salariés abordent-ils le problème ?
- Comment se produit en pratique l'évaluation des risques cancérigènes, notamment avec l'apparition récente du document unique d'évaluation des risques ? Quelle est la place de la médecine du travail ? Comment les inspecteurs du travail appréhendent-ils le risque cancérigène vis-à-vis des autres risques dont certains peuvent être plus immédiatement visibles, comme les accidents du travail.
- L'étude des stratégies d'acteurs dans le champ de la prévention des expositions aux cancérigènes s'avère ici nécessaire : déterminants économiques de la prévention, usages et potentialités du principe de substitution⁵ et du principe de précaution, analyse des écarts entre le droit et les pratiques qui s'y réfèrent.

2.4 La prise en compte des conditions individuelles et la singularité des parcours de reconnaissance des cancers professionnels : nature des différentiels individuels

- Pourront prendre place ici l'étude des retombées des recherches génétiques dans le champ du travail, des pratiques médicales en santé au travail et de la reconnaissance médico-légale des cancers professionnels.
- Par ailleurs, sont concernés les histoires de vie et les déterminants sociaux individuels face aux expositions professionnelles, l'étude des itinéraires de soins, de diagnostic et d'indemnisation : quels sont les motifs, ressources, opportunités et contraintes qui conduisent un salarié à consulter, à suspecter une exposition puis à s'engager dans une procédure de reconnaissance et d'indemnisation d'un cancer professionnel (de la déclaration à la réparation) ?

⁵ Cf. Plan Santé au travail 2005-2009, action 4.9

- La réflexion de juristes sur les maladies professionnelles et en particulier sur le cancer sera particulièrement appréciée. Elle permettra de cerner les évolutions du droit et de comprendre les conditions dans lesquelles le droit pourrait à nouveau se transformer.
- Il s'agit enfin d'observer comment l'exposition s'inscrit et se masque dans les évolutions actuelles des parcours professionnels, marqués par la mobilité, la discontinuité, l'instabilité et l'invisibilité.

2.5 Les modalités de gestion publique du risque cancérogène en milieu professionnel

- Quels sont les acteurs qui interviennent dans la production de l'action publique dans ces domaines ? Dans quels espaces se passent les négociations qui aboutissent aux compromis permettant le maintien de l'utilisation de cancérogènes en milieu de travail ? À partir de quelles valeurs sont-ils élaborés ? Quelles sont les caractéristiques des débats touchant aux politiques relatives aux cancers professionnels ? Quels types d'acteurs font-ils intervenir ? Dans quel type d'arènes ont-elles lieu ?
- Il y a donc lieu d'explorer les stratégies des acteurs concernés et les processus qui rendent peu visibles les relations entre travail et cancer. À cet égard, les travaux prenant en compte la réglementation européenne et ses traductions possibles au sein des administrations nationales et des milieux de travail seront particulièrement bienvenus. Des recherches comparatives interrégionales, inter-secteurs professionnels et internationales seront également appréciées.
- Quelles spécificités peut-on observer dans la gestion (prévention, mesure, réparation...) de ces types de cancers vis-à-vis d'autres liés à des facteurs environnementaux notamment ? Dans quelle mesure ces spécificités dans la gestion de ces problèmes concourent-elles à faciliter ou rendre plus difficile la mise en débat public de ces problèmes ? En d'autres termes, quelles sont les spécificités de la mise sur agenda des problèmes liés aux cancers professionnels ? Dans quelle mesure l'approche assurantielle qui prévaut dans le domaine de la réparation influe-t-elle sur les modalités de la gestion du problème ?

3. Critères d'éligibilité et d'évaluation des projets

3.1 Critères d'éligibilité

Pour être éligibles, les projets doivent satisfaire les conditions suivantes :

- Les dossiers doivent être complets et être soumis dans les délais, sous forme électronique et sous forme papier, au format demandé ;
- Les projets doivent entrer dans le champ de l'appel à projets ;
- Les projets peuvent émaner d'un individu, d'équipes individuelles, ou en partenariat qui doivent appartenir à l'une des catégories d'organisation suivantes :
 - Organismes publics de recherche (université, EPST, EPIC,)
 - Organisations à but non lucratif (associations, fondations, ...)
 - Etablissements de santé
 - Réseaux de cancérologie
 - Entreprises

- Pour chaque projet en partenariat, les équipes participantes désigneront un coordonnateur de projet. Dans le cadre des appels à projets de recherche, celui-ci doit appartenir au secteur public. En plus de son rôle de coordinateur scientifique et technique, il est responsable de la mise en place des modalités de la collaboration entre les équipes participant au projet, de la production des documents requis, de la tenue des réunions d'avancement et de la communication des résultats.
- Dans le cadre des appels à projets de recherche, au moins un acteur dans chaque équipe consacrera l'essentiel de son activité au projet.
- La participation de partenaires étrangers est possible dans la mesure où ceux-ci assurent leur propre financement dans le projet.
- Un calendrier des étapes-clés par semestre devra être présenté. Il sera l'élément essentiel pour le suivi des résultats et conditionnera le versement des dotations.
- Dans chaque équipe, au moins un acteur consacrera l'essentiel de son activité au projet.
- Un calendrier des étapes-clés par semestre devra être présenté. Il sera l'élément essentiel pour le suivi des résultats et conditionnera le versement des dotations.

Important : les dossiers ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité ne seront pas soumis à avis d'expert extérieur et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement.

3.2 Critères d'évaluation du projet

3.2.1 Qualités scientifiques et/ou techniques

- Originalité du projet
- Clarté des objectifs
- Positionnement du projet dans le contexte national et international
- Caractère innovant de l'approche proposée, pertinence méthodologique
- Caractère innovant des résultats attendus
- perspectives d'applications, stratégie de valorisation envisagée
- Niveau d'excellence et d'expertise scientifique des responsables et des équipes participant au projet
- Complémentarité des différentes équipes associées au projet et valeur ajoutée scientifique liée à l'organisation du projet
- Aptitude du responsable à diriger le projet

3.2.2 Faisabilité

- Adéquation entre les ressources humaines et les besoins du projet.
- Crédibilité du calendrier du projet

- Crédibilité et justification du financement demandé
- Aspect managérial : planification de la production de documents de synthèse, de la tenue des réunions de suivi et de la mise en forme des résultats.

3.2.3 Potentiel de valorisation et applications

- Impact à moyen terme dans la prise en charge des patients
- Perspectives en termes de communication
- Impact socio-économique

4. Dispositions générales pour le financement

- La demande doit être présentée dans le cadre de projets de *recherche*.
- La demande doit être présentée au nom d'un *seul* chercheur, reconnu par les équipes participantes, qui s'engage à s'investir pleinement dans la mise en place et le suivi du projet.
- Le chercheur doit occuper un *poste titulaire permanent* dans un établissement hospitalier, universitaire ou de recherche.
- Le financement est attribué pour la durée du projet qui ne devra pas dépasser 3 ans
- En règle générale les aides accordées peuvent financer :
 - De l'équipement⁶ (un co-financement est souhaité pour tout équipement dépassant 150 KEuros TTC)
 - du fonctionnement
 - des frais de missions
 - le recrutement de scientifiques doctorants et post-doctorants, d'ingénieurs, de techniciens ou d'autres professionnels qui ne pourra pas excéder la durée du projet.

5. Calendrier de l'appel à projets et de la sélection

Date de lancement de l'appel à projets : 30 juin 2007

Date limite de réception des dossiers par les canceropôles et par l'ARC : **15 septembre 2007**

Date limite d'envoi par les Cancéropôles à l'Institut National du Cancer :

Sous forme électronique : 21 septembre 2007

Sous forme papier : 21 septembre 2007

Date(s) prévisionnelle(s) de réunion du (ou des) comité(s) d'évaluation : 30 octobre 2007

Date prévisionnelle de publication et notification des résultats : 14 décembre 2007

⁶ Est considéré comme entrant dans la rubrique équipement tout matériel dépassant 500 Euros

6. Modalités de soumission

En vue de postuler à l'appel à projets, les candidats devront transmettre **un dossier de candidature complet (à télécharger)**, comprenant l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet. Le formulaire de candidature est téléchargeable depuis les sites de l'ARC et de l'INCa :

www.arc.asso.fr (rubrique chercheurs)

www.e-cancer.fr (rubrique Appels d'offres)

- Les dossiers soumis sous forme électronique et sous forme papier devront comporter les mêmes éléments.
- Les porteurs de projets transféreront les dossiers :
 - **sous forme papier et sous forme électronique** à l'ARC :

ap.arc-inca@arc.asso.fr

ARC

AAP « de l'exposition à la reconnaissance des cancers professionnels »

9 rue Guy Moquet

94 803 Villejuif Cedex

Et

- **sous forme papier** (1 original et une copie) et **sous forme électronique** au **cancéropôle** de rattachement (confère le site Internet pour les adresses e-mail et postale).

Le **cancéropôle** transférera les dossiers à l'INCa, sous forme électronique (aap.inca-arc@institutcancer.fr) et par voie postale (Institut National du Cancer, «de l'exposition à la reconnaissance des cancers professionnels», Véronique Philibert, 52 Avenue André Morizet, 92513 Boulogne-Billancourt, Cedex).

- Le nom du document envoyé par courriel, au format word ou rtf, doit **impérativement** se présenter sous la forme

NOM.prénom.doc ou NOM.prénom.rtf

- La taille du document ne doit pas excéder 4 Mo

7. Notification des résultats

Les résultats seront communiqués par écrit aux responsables de projet et une copie sera adressée aux Cancéropôles.

Ils seront notifiés sous la signature conjointe de l'ARC et de l'INCa aux représentants légaux des établissements gestionnaires des fonds.

Ils seront publiés sur le site internet de l'Institut National du Cancer et sur le site de l'ARC.

Après notification des décisions prises par l'INCa et l'ARC, une convention comprenant une annexe financière sera signée entre l'INCa, l'ARC et l'organisme gestionnaire des fonds, précisant les modalités de versement de la subvention allouée.

8. Contacts

Pour toute information de nature administrative, scientifique ou technique contacter :

Association pour la Recherche sur le Cancer

Tél. : 01 45 59 58 63

e-mail : ap.arc-inca@arc.asso.fr

Institut National du Cancer

Tel : 01 41 10 14 64

e-mail : aap.inca-arc@institutcancer.fr